Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260304-DL2601028-DE

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE – JEUDI 26 FÉVRIER 2026

Convocation

Date : 20/02/2026
Affichée le : 20/02/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 25
Pouvoirs : 4
Étaient absents excusés : 4
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
DL2601028

Le vingt-six février deux mille vingt-six, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Evelyne BOSCHER, Nadine OLLITRAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Luc BLANCHARD, Adjoints.
MM. et MMES Jacques GLORY, Henri DUROS, Odile LE STRAT, Joël FERRON, Jacques MASSE, Régine PASCO, Alain BOSSON, Claudine LE CROM, Guy GAUTIER, Isabelle MACE, Anne PERRIER, Carole BIZET, Rozenn BOUGEARD, Rodolphe LE BRETON, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Marylise BESNARD, Yannick RUELLAND conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Rozenn BOUGEARD.**

ABSENTS EXCUSES :
Philippe PRESSE donne procuration à Odile LE STRAT,
Sylvie SOHIER DUPRE donne procuration à Valérie VIDELO-RUFFAULT
Daniel COGUIC donne procuration à Jacques GLORY,
Monique BONIN donne procuration à Joël HUBY.

SPORTS

Plan 5000 équipements – Génération 2024

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Programme des Equipements sportifs structurants vise à accompagner le développement de 5 000 équipements d'ici 2027. Une enveloppe de 300 millions d'euros sur la période 2025-2027 a ainsi été mise en place pour le programme Génération 2024, dont le déploiement a été confié à l'Agence Nationale du Sport.

A destination des Collectivités et des associations à vocation sportive en territoires carencés, ce plan contribue à l'action de l'Agence en matière de correction des inégalités sociales et territoriales.

C'est à ce titre que la Ville de Loudéac entend déposer un dossier de demande de subvention pour le renouvellement d'une rambarde de rink hockey, notamment au regard de son positionnement en zone France Ruralités Revitalisation 2024 (FRR) et de son référencement dans le programme Petites Villes de Demain (PVD).

A travers ce programme d'accompagnement, la Ville souhaite poursuivre sa politique de renouvellement des équipements sportifs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ***Approuve le projet de d'implantation d'une rambarde de rink hockey,***
- ***Approuve le coût prévisionnel du projet qui s'élève à 76 340.00 € H.T.***
- ***Approuve le plan de financement ci-dessous :***

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260304-DL2601028-DE

Nature	Montant	Nature	Montant	%
Dépenses éligibles	76 340.00	Autofinancement	15 268.00	20.00
Renouvellement d'une rambarde de rink-hockey.	76 340.00	Emprunt		
		Subventions ANS	61 072.00	80.00
Total	76 340.00	Total	76 340.00	100.00

- ***Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de sollicitation de subvention auprès de l'ANS à hauteur de 80 % du montant de l'opération.***

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le : 04.03.2026
- Envoi en préfecture le :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents (suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 04.03.2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Rozenn BOUGEARD